

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 06 octobre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Shella COMMIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Justin DESSOUT- Claudine CHALUS épouse BAZILE- Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Olivier SHEIKBOUDHOU.

Absents : Georges DAUBIN - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Denise BLEUBAR - Ary CHALUS - Sandra MANIJEAN - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Excusées : Lydia DUPONT - Murielle JABES.

Séance présidée par **Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.**

Secrétaire de séance : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2023/10/96

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT BLACHON PIKA

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- ✓ Considérant qu'il a lieu de se prononcer sur le compte de Gestion 2022 tenu par le Trésorier Principal Municipal,
- ✓ Considérant que les résultats portés sont à reporter,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le compte de gestion 2022 du Budget annexe Lotissement Blachon Pika conformément au tableau suivant :

Budget Annexe	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Article 2 : d'approuver les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe conformément au tableau suivant :

	Résultat Clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
BA – Lotissement Blachon Pika				
Investissement	11 903,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,05 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL I	11 903,00 €	0,00 €	0,00 €	11 903,00 €

Article 3 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ


Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le : 17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,


Kattia THEODORE-METONY


Le Maire,

Hélène POULFONTE-MOLIA